

République Française
Département du Puy de Dôme
Commune d'OLBY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 09 juin 2023

Référence
2023_035

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération	
Délibération sur l'achat d'un gyrobroyeur ou broyeur	

Présents : M. ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Madame BONY Catherine, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, M. MEGEMONT Etienne, M. NESME Emmanuel, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAZET LACOURT Noëlle (pouvoir à M. NESME Emmanuel), M. OUVRARD Dominique (pouvoir à Mme BRIGNON Hélène), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. MEGEMONT Etienne), Mme GUILLAUME Michelle (pouvoir à M. ACHARD Nicolas)

Absent excusé :

Date de la convocation
01 juin 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme LANGLAIS Sarah

Date d'affichage
15 juin 2023

Objet de la délibération : Délibération sur l'achat d'un gyrobroyeur ou broyeur

Rapporteur : Nicolas ACHARD

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Nicolas ACHARD indique que l'entretien des chemins et de certains espaces publics de la commune est problématique avec le matériel à disposition. Il est proposé de faire l'acquisition d'un gyrobroyeur, broyeur de prairie d'occasion ou neuf. Plusieurs occasions ont été sélectionnées. Il informe également de la réception cette semaine d'un devis pour un gyrobroyeur neuf pour un montant de 3800 € HT.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 15 juin 2023

Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- **DE VALIDER l'acquisition d'un gyrobroyeur neuf pour une valeur de 3 800 € HT**

Et

Publication ou notification
du :
15 juin 2023

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER

